



Index Egalité Professionnelle

Conformément à la loi sur l'égalité professionnelle, les entreprises de plus de 50 salariés publient, chaque année, leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cet index est calculé sur la base de quatre indicateurs.

Les résultats, au titre de l'année 2024 pour Charles Pozzi.

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes : N.A.
- Ecart de taux d'augmentation individuelle entre les hommes et les femmes : 35/100
- Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congés de maternité : N.A.
- Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : N.A.

Charles Pozzi s'engage à faire évoluer le score dans les années à venir en offrant des opportunités équitables de progression professionnelle, avec pour objectif de construire un avenir plus inclusif.